



## LE POINT SUR LE *Travail des enfants*



Aujourd'hui dans le monde, un enfant sur six est employé à des travaux nuisibles à sa santé mentale, physique et à son développement émotionnel.

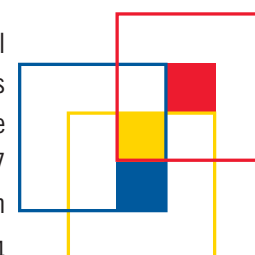
Ces enfants travaillent dans divers secteurs, et dans de nombreuses parties du monde. La grande majorité d'entre eux sont dans le secteur de l'agriculture, où ils peuvent être exposés à des produits chimiques et à du matériel dangereux. D'autres sont des enfants des rues, colportant des marchandises ou accomplissant des petites courses pour gagner leur vie. Certains sont des travailleurs domestiques, des prostitués, ou des travailleurs en usine. Tous sont des enfants qui n'ont pas la chance d'avoir une véritable enfance, une éducation, ou une vie meilleure.

Les enfants travaillent parce que leur survie et celle de leur famille en dépendent. Le travail des enfants persiste même lorsqu'il a été déclaré illégal, et il est fréquemment entouré d'un mur de silence, d'indifférence et d'apathie.

Mais ce mur commence à s'écrouler. Si l'élimination complète du travail des enfants est un objectif à long terme dans beaucoup de pays, il faut néanmoins s'attaquer immédiatement à certaines formes de travail des enfants. Une étude de l'OIT a montré pour la première fois que les avantages économiques de l'élimination du travail des enfants seront près de sept fois plus importants que les coûts. Cela ne comprend pas les avantages sociaux et humains incalculables que comporte l'élimination de cette pratique: près des trois-quarts des enfants qui travaillent participent à ce que le monde reconnaît comme étant les pires formes de travail des enfants, à savoir le trafic des enfants, les conflits armés, l'esclavage, l'exploitation sexuelle et les travaux dangereux. L'abolition effective du travail des enfants est par excellence le défi le plus urgent de notre époque.

### Statistiques clés

- 246 millions d'enfants sont au travail.
- 73 millions d'enfants qui travaillent ont moins de 10 ans.
- Aucun pays n'est à l'abri: il y a 2,5 millions d'enfants qui travaillent dans les économies développées, et encore 2,5 millions dans les économies en transition.
- Chaque année, 22 000 enfants meurent dans des accidents liés au travail.
- Le plus grand nombre d'enfants qui travaillent – 127 millions – âgés de 14 ans et moins sont dans la région Asie-Pacifique.
- L'Afrique subsaharienne a la plus grosse proportion d'enfants qui travaillent: près d'un tiers des enfants âgés de 14 ans et moins (48 millions d'enfants).
- La plupart des enfants travaillent dans le secteur informel, sans protection légale ou réglementaire:
  - 70% dans l'agriculture, la chasse et la pêche commerciales ou la foresterie;
  - 8% dans le secteur manufacturier;
  - 8% dans le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie;
  - 7% dans les services communautaires, sociaux et personnels, comme le travail domestique.
- 8,4 millions d'enfants sont prisonniers de l'esclavage, du trafic, de la servitude pour dettes, de la prostitution, de la pornographie et d'autres activités illicites.
- 1,2 million de ces enfants ont été victimes de trafic des êtres humains.



**Journée mondiale  
contre le travail des enfants,  
12 juin 2004**

**Le travail domestique des enfants  
en point de mire**

Le travail domestique des enfants désigne des situations dans lesquelles des enfants sont engagés pour exécuter des tâches domestiques au foyer d'un tiers ou de l'employeur qui donnent lieu à une exploitation. Lorsque cette exploitation est extrême – et inclut le trafic, les situations s'apparentant à l'esclavage, ou le travail qui est dangereux et nocif pour la santé physique ou mentale d'un enfant –, elle est considérée comme l'une des pires formes de travail des enfants.

Presque sans exception, les enfants qui participent au travail domestique sont victimes de l'exploitation. Ils quittent souvent très jeunes leur propre famille pour travailler dans les maisons d'autres personnes et sont considérés presque comme des «biens» du foyer. Ils sont exploités au plan économique: forcés de travailler de longues heures sans pause et pour des salaires bas ou inexistant. Ils n'ont généralement pas de protection sociale ou légale.

Les enfants qui travaillent comme domestiques sont privés des droits qui leur sont dus en tant qu'enfants en vertu du droit international, y compris le droit de jouer, de rendre visite à leur famille et à leurs amis, et d'être décemment logés. Ils sont privés d'éducation, ce qui compromet leurs chances d'avoir un avenir meilleur. Tant les garçons que les filles font l'objet de mauvais traitements physiques ou psychologiques, la possibilité de sévices sexuels étant particulièrement élevée pour les filles. Malgré cela, les filles âgées de moins de 16 ans sont plus nombreuses à travailler comme domestiques que dans n'importe quelle autre catégorie de travail.

**Action de l'OIT pour lutter contre  
le travail domestique des enfants**

Sur la base des principales conventions de l'OIT relatives au travail des enfants et de l'expérience pratique acquise en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et en Amérique centrale, l'OIT préconise une stratégie à deux volets: retirer tous les enfants âgés de moins de 18 ans des pires formes de travail domestique des enfants, surtout ceux qui n'ont pas atteint l'âge minimum pour travailler; s'assurer que les adolescents n'ayant pas atteint l'âge minimum travaillent dans des conditions décentes. L'OIT renforce les capacités nationales et locales – par l'intermédiaire de ses mandants et partenaires – pour toutes les actions ci-après.

**Recherches et sensibilisation:** Les dangers du travail domestique sont souvent sous-estimés car le problème demeure caché et difficile à mesurer et à analyser. Seules des preuves solides et une reconnaissance du problème peuvent déboucher sur des politiques, des cadres juridiques et un soutien financier appropriés.

**Prévention:** Les activités génératrices de revenu et les dispositifs financiers aident les familles à subvenir à leurs besoins fondamentaux et à envoyer leurs enfants à l'école. De meilleures possibilités d'éducation pour les filles peuvent empêcher qu'elles deviennent domestiques. La mobilisation des communautés crée un sens commun de responsabilité qui protège les individus vulnérables.

**Retrait:** Ces enfants travaillent dans la sphère privée sans que les personnes extérieures aient la possibilité de surveiller leur travail. L'OIT collabore avec les services de l'inspection du travail et de la protection de l'enfance pour identifier et retirer les enfants. Les syndicats, les écoles locales et les organisations non gouvernementales contribuent à mettre en œuvre des mécanismes d'information et de réintégration.

**Protection:** Les enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum mais travaillant dans des conditions acceptables peuvent bénéficier de réseaux de soutien de groupe et d'un meilleur accès à l'éducation. Avec le soutien d'adultes, ils élaborent des initiatives telles que la Campagne en faveur du repos hebdomadaire, qui vise à l'octroi d'au moins un jour de congé par semaine aux travailleurs domestiques.

Pour plus d'informations: [www.ilo.org/childlabour](http://www.ilo.org/childlabour)

**L'OIT et la lutte contre le travail des enfants.**

Éliminer le travail des enfants est un élément essentiel de l'objectif de l'OIT intitulé «Un travail décent pour tous». L'OIT considère le travail des enfants non pas comme une question isolée, mais comme faisant partie intégrante des efforts déployés par les pays en faveur du développement économique et social.

1919: La première Conférence internationale du Travail adopte une convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie).

1930: Adoption de la première convention (n° 29) sur le travail forcé.

1973: Adoption de la **convention (n° 138) sur l'âge minimum**.

1992: L'OIT établit le **Programme international sur l'élimination du travail des enfants (IPEC)**. Parmi les initiatives prises, on peut citer les suivantes: études d'évaluation, renforcement des capacités, réformes juridiques, sensibilisation et mobilisation sociale, prévention, retrait des enfants des travaux dangereux et réadaptation, et la création de solutions de rechange pour les familles des enfants qui travaillent.

1996: **Déclaration et plan d'action de Stockholm:** Élaboration du principe selon lequel un crime commis contre un enfant dans un lieu donné est un crime dans n'importe quel lieu. L'OIT codifie ce principe dans une norme internationale en mettant au point une convention trois ans plus tard qui définit le rôle des mesures d'exécution et des sanctions.

1998: Adoption de la **Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail:** Liberté syndicale, abolition du travail forcé, fin de la discrimination sur le lieu de travail, et élimination du travail des enfants. Tous les États Membres de l'OIT s'engagent à respecter et à promouvoir ces principes.

1999: Adoption de la **convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants**. L'attention du monde est axée sur la nécessité d'entreprendre une action immédiate pour éradiquer les formes de travail des enfants qui sont dangereuses et nocives pour le bien-être physique, mental ou moral des enfants. Elle est ratifiée par 3 États Membres de l'OIT sur 4.

2002: L'OIT établit le 12 juin en tant que **Journée mondiale contre le travail des enfants**. Plus de 80 pays reçoivent l'appui de l'OIT pour formuler leurs propres programmes de lutte contre le travail des enfants.

2004: La première **étude économique sur les coûts et les avantages de l'élimination du travail des enfants** à l'échelle mondiale indique que les avantages représenteront, selon les estimations, 5,1 trillions de dollars des États-Unis.